

Luxembourg
Urban
Garden

Appel à projets LUGA 2025 à Luxembourg-Ville

Rendre
visible
l'invisible

avec le soutien financier de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture



VILLE DE
LUXEMBOURG

membre observateur



LUGA NORDSTAD
en partenariat avec



SOMMAIRE

1. Pouvoir adjudicateur 4

1.1. Nom, adresse et points de contact	4
1.2. Type de pouvoir adjudicateur	4
1.3. Activité principale	4
1.4. Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs	4

2. Objet de l'appel à projets 5

2.1. Description	5
2.1.1. Intitulé attribué au projet par le pouvoir adjudicateur	5
2.1.2. Les Zones LUGA à Luxembourg-Ville	5
2.2. À propos de l'exposition LUGA en 2025	5
2.3. Les Objectifs	6
2.3. Esthétique analogue et upcyclé	7
2.4. Contexte historique	7

3. Le Parc municipal : Un parcours pour s'émerveiller et partager 7

3.1. Période de mise en place commune des projets	7
3.2. Contexte Historique	7
3.2.1. Les remparts et la construction du parc municipal	7
3.3. La programmation LUGA	7
3.4. Public Cible	8
3.5. Les Objectifs	8

4. La Vallée de la Pétrusse : Un parcours pour s'inspirer et innover 8

4.1. Période de mise en place commune des projets	8
4.2. Contexte Historique	9
4.2.1. Vallée de la Pétrusse	9
4.2.2. La renaturation de la Pétrusse	9
4.3. La programmation LUGA	9
4.3.1. Public Cible	9
4.3.2. Les Objectifs	10
4.4. Vallée de l'Alzette : Un parcours pour interagir et échanger	10
4.4.1. Période de mise en place commune des projets	10
4.4.2. Contexte historique	10
4.4.3. La programmation LUGA	11
4.4.4. Public Cible	11
4.4.5. Objectifs	11

5. Le Kirchberg : Un parcours entre histoire et modernité 12

5.1. Période de mise en place commune des projets	12
5.2. Contexte Historique	12
5.3. La programmation LUGA	13
5.4. Public Cible	13
5.4. Les Objectifs	13

6. Le Multizone	14
6.1. Période commune de mise en place des projets	14
6.2. Les Objectifs	14
6.3. Public Cible	14
7. Guidelines	14
7.1. Durée du Projet	14
7.2. Emplacement	14
7.3. La Durée	14
7.3.1. Durée de l'appel à projets	15
7.4. Éligibilité	15
8. Financement	15
8.1. Coûts éligibles	16
8.2. Coûts inéligibles	16
8.3. Autres sources de financement	16
9. La Charte	16
10. Conditions et Contraintes	17
10.1. Conditions Sites	17
10.2. Pour les zones près de l'eau	17
10.3. Conditions Organisation	18
10.4. Électricité / Eau	18
11. Sélection	19
11.1. Processus de sélection	19
11.2. Critères de sélection	19
11.2.1. Valeurs	19
11.2.2. Impact	19
11.2.3. Faisabilité et financement	20
12. Evaluation et catégorisation	20
13. Contrat et modalités de paiement	20
13.1. Modalités de paiement	20
14. Monitoring et rapports	21
14.1. Rapport mi-parcours	21
14.2. Rapport final	21
15. Soumission	21
16. Communication	21
17. Documents à fournir porteurs de projet	22
18. Annexes fournies par la LUGA	22

1. Pouvoir adjudicateur

1.1. Nom, adresse et points de contact

Pouvoir adjudicateur :	LUGA a.s.b.l. N° au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg : F12354
Siège social :	1, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Représenté par :	son conseil d'administration
Adresse postale :	110, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg
Personne de contact :	Danièle Wecker
Téléphone :	+352 / 4796 - 4454
E-mail :	daniele.wecker@luga.lu

1.2. Type de pouvoir adjudicateur

LUGA a.s.b.l.

1.3. Activité principale

Créée en 2019, la LUGA a.s.b.l. est une association sans but lucratif chargée de gérer l'organisation de l'exposition Luxembourg Urban Garden « LUGA ».

1.4. Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres Pouvoirs Adjudicateurs / Entités Adjudicatrices.

2. Objet de l'appel à projets

2.1. Description

2.1.1. Intitulé attribué au projet par le pouvoir adjudicateur

Intitulé :	LUGA – Luxembourg Urban Garden
Forme :	Appel à projets culturels à caractère événementiel sur les sites de la LUGA à Luxembourg-Ville
Lieu :	Luxembourg-Ville

La LUGA a.s.b.l avec le soutien financier de la Ville de Luxembourg et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture offre aux artistes, acteurs culturels, acteurs du domaine environnemental, aux scientifiques et aux innovateurs l'opportunité de s'approprier des espaces paysagers insolites, de repenser l'espace urbain de manière à favoriser le développement du dialogue inter- et pluridisciplinaire sur les thématiques autour de l'écologie. L'exposition - du 7 mai 2025 au 18 octobre 2025 - est conçue comme une période propice à l'expérimentation et à l'innovation. Ces six mois offrent une opportunité unique pour tester de nouvelles idées, pour explorer des concepts novateurs et élaborer des projets ambitieux. Ce laps de temps constitue un véritable laboratoire où les participants peuvent repousser les limites créatives, échanger des connaissances et contribuer au développement d'approches novatrices dans leurs domaines respectifs. En somme, cette période prolongée offre un espace dynamique pour la recherche, la collaboration et la concrétisation de concepts avant-gardistes.

2.1.2. Les Zones LUGA à Luxembourg-Ville

Les projets visés par cet appel à projets se concentrent le long des rives de la vallée de l'Alzette, de la vallée de la Pétrusse (du pont Adolphe à la place St Ulrich), dans l'intégralité du Parc Municipal et aux environs du parc des 3 glands descendant jusqu'au Pfaffenthal. En plus, des quatre zones géographiques délimitées, les porteurs de projet ont la possibilité de ne pas se limiter à une zone spécifique, mais peuvent proposer des projets connectant au moins deux, voire plusieurs zones. Ces projets seront par la suite désignés comme des projets «Multizone».

2.2. À propos de l'exposition LUGA en 2025

LUGA – Luxembourg Urban Garden est une exposition nationale de jardins urbains, d'installations paysagères et artistiques, de projets, agricoles et de lieux de vie organisée par LUGA a.s.b.l. avec le soutien financier de la Ville de Luxembourg et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture. La FHL- Fédération Horticole Luxembourgeoise est un membre observatoire de la LUGA a.s.b.l. La Ville d'Ettelbruck figure en tant que partenaire de la LUGA a.s.b.l.

Du 7 mai au 18 octobre 2025, les espaces publics à Luxembourg-ville se transforment en un immense jardin éphémère imaginé par des architectes-paysagistes, artistes, et jeunes designers du monde entier pour inviter les visiteurs à se ressourcer, partager un moment de bien-être, s'émerveiller et aborder les enjeux du quotidien et les défis environnementaux pour les villes de demain.

L'événement LUGA invite le public à prendre part dans un voyage insolite placé sous le thème « rendre visible, l'invisible » à travers des promenades fascinantes et immersives. Des sites historiques aux espaces urbains en friche, au total, plus de quarante jardins éphémères, œuvres artistiques, aménagements paysagers, installations agricoles et pavillons temporaires ponctuent l'immense circuit de l'exposition répartie sur cinq sites, dont 4 à Luxembourg-ville et un site à Ettelbruck-Nordstad.

Les quatre zones de l'exposition LUGA à Luxembourg-Ville :

- **Parc Municipal** : Un parcours pour s'émerveiller et partager
- **Vallée de la Pétrusse** : Un parcours pour s'inspirer et innover
- **Vallée de l'Alzette** : Un parcours pour interagir et échanger
- **Le Kirchberg** : Un parcours entre histoire et modernité

Durant 6 mois, une programmation riche et variée anime l'ensemble des installations et jardins éphémères pour interagir, échanger, partager et interroger sur les grands thèmes et domaines LUGA. Les projets proposés entrent en relation avec la programmation LUGA et doivent s'inscrire dans la thématique de la LUGA.

L'exposition LUGA, les circuits et l'ensemble des futurs jardins et aménagements sont détaillés sur les plans directeurs fournis en annexe. Ce plan directeur est joint à titre informatif. L'appel à projets concerne les zones LUGA à Luxembourg-Ville.

Chaque projet peut être soumis pour une zone respective, soit en tant que projet Multizone. Un porteur de projet peut présenter plusieurs projets pour différentes zones, cependant, chaque projet doit être soumis individuellement en relation avec la zone correspondante.

La présentation des thèmes, des zones, des objectifs du programme, ainsi que de son public cible sont présentés individuellement ci-dessous.

2.3. Les Objectifs

Les projets proposés doivent s'intégrer dans leur environnement, dialoguer avec le patrimoine ainsi que les jardins urbains, les installations paysagères et artistiques de l'exposition LUGA et répondre aux objectifs de la programmation LUGA :

- Engager un ou plusieurs des grands thèmes / domaines LUGA par une approche innovante et captivante*.
- Conceptualiser le projet avec une perspective ou un lien écologique.
- S'adresser à un grand public.
- Concevoir le projet en établissant un lien avec le leitmotiv de « rendre visible l'invisible ».
- Interroger la place de l'être humain dans un monde face aux défis climatiques.
- Examiner les modes de vie alternatifs.
- Favoriser l'inclusion sociale.
- Favoriser la pluridisciplinarité.
- Transmettre au public une approche visionnaire en matière de développement durable.
- Mettre l'accent sur la focalisation et l'activation des jardins et installations de l'exposition.
- Proposer des projets visant à encourager l'interaction et l'expérimentation avec les visiteurs.
- Promouvoir l'adoption de l'espace public en tant que lieu de rencontre et d'inclusion sociale.
- Encourager la sensibilisation sur les thématiques écologiques et, le cas échéant, privilégier une approche éducative et pédagogique.
- Offrir aux habitants et visiteurs la possibilité de redécouvrir et de se réapproprier des espaces en friche et de leur communauté.
- Utiliser des matériaux recyclés ou recyclables et de méthodes d'économie circulaire.

* l'environnement, l'agriculture, l'horticulture, la viticulture, l'alimentation, la biodiversité, l'écologie urbaine, le patrimoine, les arts, la culture, le bien-être, le développement durable, l'économie circulaire, l'inclusion sociale, l'innovation technologique et le tourisme

2.3. Esthétique analogue et upcyclé

La LUGA fait redécouvrir la fascination de notre monde analogue. Les visiteurs seront animés à contribuer à la préservation de l'environnement en appréciant la joie des activités en plein air et la beauté de leurs espaces verts en ville.

Les porteurs de projet sont encouragés à utiliser des matériaux recyclés et ou recyclables, opérant avec une compréhension approfondie des limites des ressources mondiales et des problèmes liés à la surconsommation.

2.4. Contexte historique

En 963, comte Sigefroi, descendant de Charlemagne, acquiert de l'abbaye de Saint Maximin de Trèves un fortin situé sur le rocheux « Bock » surplombant la vallée de l'Alzette. Selon la chartre qui enregistre la transaction, un petit fort d'origine romaine appelé « Lucilinburhuc » s'y trouvait. Voilà que le nom de Luxembourg apparaît pour la première fois. Depuis lors, la ville et le pays portent le même ¹.

3. Le Parc municipal : Un parcours pour s'émerveiller et partager

3.1. Période de mise en place commune des projets

11.05. – 08.06.2025

3.2. Contexte Historique

3.2.1. Les remparts et la construction du parc municipal

En vertu du traité de Londres, le gouvernement luxembourgeois a entrepris de transformer la citadelle en ville ouverte, impliquant le réaménagement des anciens ouvrages militaires. Sous la direction d'Edouard André en 1871, ces travaux ont abouti à la création du parc municipal de Luxembourg. Ce parc, conçu dans un style paysager anglais entre 1871 et 1878, a été aménagé sur les terrains libérés par le démantèlement des remparts conformément au traité. Bien que des vestiges des remparts aient été préservés, des débats ont surgi quant à leur conservation, reflétant les tensions entre modernisation urbaine et préservation patrimoniale. Le parc municipal témoigne ainsi de l'évolution de Luxembourg, passant d'une citadelle médiévale à une ville moderne, tout en demeurant un espace vert emblématique de la capitale

3.3. La programmation LUGA

La programmation vise à révéler au visiteur la splendeur de la conception d'Edouard André ainsi que les multiples recoins enchanteurs du parc. Les visiteurs sont convié(e)s à re-découvrir la magie du parc et de plonger dans un monde féérique. Ils auront l'opportunité d'explorer une panoplie de projets culturels, historiques et récréatifs dans un cadre en plein air, tout en interagissant harmonieusement avec leur environnement naturel.

La LUGA prévoit d'organiser une série d'activités culturelles et d'animations autour des thèmes des mythes, des légendes et du patrimoine, en collaboration avec de nombreux partenaires.

¹ Source : <https://www.luxembourg-city.com/fr/a-propos-de-luxembourg-ville/presentation/histoire>

Ces activités comprendront des séances de récits et de lectures, des performances en after-work telles que du théâtre, des lectures littéraires et des concerts, ainsi que des visites guidées. De plus, des projets culturels et patrimoniaux seront développés en partenariat avec des institutions et d'autres partenaires.

3.4. Public Cible

Toutes les initiatives dans le cadre de l'exposition LUGA visent un grand public.

Cependant, chaque zone possède sa propre dynamique et met en avant des intérêts spécifiques. La programmation au Parc Municipal cible le public suivant :

- Les familles
- Le jeune public
- Les amateurs de la culture
- Les intéressés aux mythes et légendes
- Les passionnés du patrimoine

3.5. Les Objectifs

Le Parc municipal se transformera à l'occasion de l'exposition LUGA en un espace imaginaire. Le parcours dans le Parc municipal sera placé sous les thématiques de la culture, du bien-être, de la nature et des contes et des légendes.

Les projets sélectionnés pour ce site devront s'aligner sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer un récit en lien avec les thématiques du lieu.
- Créer un dialogue avec l'histoire, les casemates et l'environnement du parc.
- Valoriser les espaces interstitiels et parfois oubliés en suscitant sa découverte et son exploration sous un angle artistique, culturel et ou historique.
- Focaliser sur la culture et sa relation avec les enjeux écologiques.
- Mettre en lumière le patrimoine riche des remparts et l'histoire du parc municipal.
- Valoriser l'espace vert au cœur de l'urbanité.
- Mettre en valeur les endroits et les recoins fréquemment imperceptibles dans la routine quotidienne.
- Proposer des projets visionnaires, innovants, out of the box.

4. La Vallée de la Pétrusse : Un parcours pour s'inspirer et innover

4.1. Période de mise en place commune des projets

09.06. – 06.07.2025

4.2. Contexte Historique

4.2.1. Vallée de la Pétrusse

La vallée de la Pétrusse, figurant sur de nombreuses prises de vue panoramiques, marque fortement le paysage pittoresque de la capitale. La vallée se définit d'un côté par ses rochers, qui complétaient de manière naturelle la forteresse, et de l'autre côté par son caractère vert qui se traduit par les arbres, haies, pelouses et fleurs.

La Pétrusse, un petit ruisseau d'eau canalisé dans les années 1930 est le centre de la vallée. Elle prend sa source dans la forêt de Dippach près de Luxembourg-ville, et plus précisément au lieu-dit « Aalheck ». Ses affluents principaux sont l'Aalbaach et la Zéissengerbaach. La Pétrusse, qui compte une longueur de 12,8 km et se jette dans l'Alzette près de la rue St. Ulric ².

4.2.2. La renaturation de la Pétrusse

Après une étude de faisabilité et des consultations avec les administrations concernées, le projet de réaménagement de la vallée de la Pétrusse a été lancé par la Ville de Luxembourg. Il vise à gérer les débits de crue élevés, à prendre en compte les infrastructures existantes au fond de la vallée tout en préservant les parcelles privées des inondations. Les actions prévues comprennent la démolition du profil en béton de la Pétrusse, l'élargissement du profil d'écoulement en retirant une partie du mur existant, la création d'un fond de lit plus résistant, la construction d'une échelle à poissons et d'un nouveau mur de soutènement. Le projet inclut également des aménagements dans le parc adjacent, notamment la création d'une zone de repos, le renouvellement des espaces de jeux et sportifs, l'intégration du Skatepark existant, l'aménagement de gradins et balcons le long des berges, ainsi que la réintroduction d'espèces piscicoles.

4.3. La programmation LUGA

Le programme a pour objectif de faire découvrir les merveilles du monde naturel et la biodiversité de cette zone verte. Il aspire également à approfondir la compréhension de la biodiversité, de la flore et de la faune locales, favorisant ainsi une reconnexion avec la nature à travers les sens. En plus, la préservation de la nature et la protection des espèces occupent une place significative au sein de cette zone.

La LUGA organisera des ateliers autour des thèmes de la biodiversité, de la flore et faune et de la protection de l'environnement ainsi que des séries de conférences, des performances in-situ reprenant les thématiques dans les jardins LUGA, des projets pédagogiques d'envergure scientifiques et des visites guidées. Le Programme a été développé et élaboré en collaboration avec de nombreux partenaires privés et publics.

4.3.1. Public Cible

Toutes les initiatives dans le cadre de l'exposition LUGA visent un grand public.

Chaque zone a sa propre dynamique et met l'accent sur des thèmes spécifiques. Le programme dans la Vallée de la Pétrusse cible le public suivant :

- Les familles
- Le jeune public
- Les amateurs de la biodiversité, de la flore et faune
- Les intéressés à la science naturelle et environnementale

² Grund : Réaménagement écologique de la Vallée de la Pétrusse | Ville de Luxembourg (vdl.lu)

4.3.2. Les Objectifs

La Vallée de la Pétrusse sera valorisée pour sa riche biodiversité, mettant en évidence la plénitude de la flore et de la faune dans l'espace urbain. Le parcours dans la Vallée de la Pétrusse sera placé sous les thématiques de la biodiversité, de la flore et faune, et des enjeux de protection environnementale et la science naturelle

Les projets sélectionnés pour ce site devront s'aligner sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer un récit en lien avec les thématiques du lieu.
- Mettre en valeur la biodiversité et sa conservation.
- Valoriser les espaces interstitiels et parfois oubliés en suscitant sa découverte et son exploration sous un angle pédagogique ou scientifique.
- Sensibiliser au changement climatique.
- Valoriser les activités pédagogiques, basées notamment sur les sciences naturelles.
- Dialoguer avec le milieu naturel et historique de la vallée, à savoir la Pétrusse renaturée et les falaises.
- Valoriser cette zone verte inscrit dans le paysage urbain.
- Mettre en valeur les endroits et les recoins fréquemment imperceptibles dans la routine de la vie quotidienne.
- Proposer des projets visionnaires, innovants, out of the box.

4.4. Vallée de l'Alzette : Un parcours pour interagir et échanger

4.4.1. Période de mise en place commune des projets

15.09. – 12.10.2025

4.4.2. Contexte historique

Le quartier du Grund

Le quartier du Grund est un des plus anciens quartiers de la Ville de Luxembourg. Déjà au 14^e siècle un hospice y est mentionné, dont le siège se trouvait dans le bâtiment de l'actuel Musée d'Histoire Naturelle ³.

Depuis 1994, le Grund est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, offrant un témoignage vivant de neuf siècles d'histoire, avec ses fortifications démantelées en 1867. Autrefois site de l'abbaye Neumünster, il abrite désormais un centre culturel, ajoutant à son charme pittoresque et à son dynamisme culturel. Une promenade dans ses ruelles pavées et ses maisons traditionnelles invite à découvrir son héritage historique fascinant.

Le quartier de Clausen

Clausen, quartier enclavé entre les falaises des plateaux, tire son nom de claustra, signifiant clôture, en référence à un ancien ermitage de l'Abbaye de Neumünster. Le Château de Mansfeld, construit par le comte éponyme au XVI^e siècle, demeure un joyau de l'architecture Renaissance. Le quartier était également renommé pour ses brasseries, remontant au XIV^e siècle et préservées aujourd'hui sous le nom de Mousel. Clausen, mêlant histoire et modernité, offre une expérience unique, à la fois enrichissante et dynamique. C'est un endroit à ne pas manquer lors d'une visite à Luxembourg pour découvrir la richesse de son patrimoine et l'atmosphère chaleureuse qui agite ses rues et places ⁴.

³ Wikipedia : Grund

⁴ Just Arrived Luxembourg

Le quartier du Pfaffenthal

Le Pfaffenthal, quartier historique de Luxembourg, abrite une riche histoire remontant à l'époque romaine. Il était animé par une multitude d'artisans, notamment des tanneurs, des meuniers et des brasseurs, attirés par les rives de l'Alzette. Au XIX^e siècle, il connut les prémices de l'industrialisation, devenant un centre textile majeur. Aujourd'hui, le Pfaffenthal préserve avec fierté son passé tout en se tournant vers l'avenir, offrant aux visiteurs une plongée captivante dans l'histoire de Luxembourg. Le quartier du Pfaffenthal apparaît comme un petit village hors du temps où règne une atmosphère calme et tranquille très à l'écart du dynamisme et de l'agitation de la Ville-Haute ⁵.

4.4.3. La programmation LUGA

Le programme vise à montrer que l'art et la culture ne se limitent pas aux murs des institutions culturelles, mais peut d'inscrire également dans une interaction étroite avec la nature et les espaces verts. De plus, la Vallée de l'Alzette offre aux artistes l'opportunité d'expérimenter et de trouver une plateforme auprès d'un public qui ne fréquente peut-être pas aussi instinctivement des lieux culturels. L'association de l'art au jardin provoque une interaction dans laquelle de nouvelles formes d'expression peuvent émerger. La rivière, en tant que lien important dans la vallée, créera un arc de tension entre l'élément eau, l'homme et la nature.

Le dialogue social et le dialogue avec l'environnement sont également mis en avant dans la vallée de l'Alzette. Le LUGA LAB au parc Odendahl, sera un lieu de rencontre. Il servira de lieu d'échange entre les acteurs du secteur social et toutes strates sociétales.

Ici, la LUGA organisera des ateliers sur les thèmes de l'art et du dialogue social en collaboration avec de nombreux partenaires, ainsi que des séries de conférences, des performances in-situ dans les jardins et des visites guidées. De plus, des projets artistiques et sociaux seront développés en partenariat avec des institutions.

4.4.4. Public Cible

Toutes les initiatives dans le cadre de l'exposition LUGA visent un grand public.

Cependant, chaque zone possède sa propre dynamique et met en avant des intérêts spécifiques. La Vallée de l'Alzette cible le public suivant :

- Les passionnés de l'architecture paysagiste
- Les amateurs d'art et de culture
- Le public sensible aux enjeux sociaux

4.4.5. Objectifs

Les projets dans la vallée de l'Alzette à Luxembourg-Ville seront centrés sur la thématique du dialogue et de l'interaction sociale, tout en abordant les enjeux de l'art et sa relation avec l'écologie, ainsi que la thématique de l'eau dans toutes ses facettes.

Les projets sélectionnés pour ce site devront s'aligner sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer un récit en lien avec les thématiques du lieu.
- Sensibiliser le public aux enjeux culturels, sociaux et environnementaux liés à l'eau.
- Favoriser le dialogue et les interactions sociales.
- Mise en lumière du patrimoine riche des quartiers.
- Mise en valeur et stimulation de la participation des habitants des quartiers.
- Mettre en valeur les endroits et les recoins fréquemment imperceptibles dans la routine de la vie quotidienne.

⁵ <https://www.justarrived.lu/logement-luxembourg/quartier-habiter-luxembourg/pfaffenthal/>

- Créer un lien entre l'art et l'écologie urbaine.
- Valoriser les espaces interstitiels et résiduels le long du parcours de la vallée de l'Alzette.
- Proposer des projets visionnaires, innovants, out of the box.

5. Le Kirchberg : Un parcours entre histoire et modernité

5.1. Période de mise en place commune des projets

11.08. – 07.09.2025

5.2. Contexte Historique

Le quartier du Kirchberg

L'histoire de la forteresse joue un rôle central dans l'identité et le développement du quartier Kirchberg. En tant qu'élément fondateur, elle établit un lien profond avec le passé, soulignant l'importance stratégique de la région à travers les siècles. Remontant à l'Antiquité, cette histoire prend une nouvelle dimension après la Seconde Guerre mondiale lorsqu'elle est réaménagée pour accueillir les institutions européennes émergentes. La Cour de justice européenne et la Banque européenne d'investissement, entre autres, consolident sa position en tant que centre financier et administratif. Aujourd'hui, le Kirchberg incarne l'intégration européenne du Luxembourg, fusionnant habilement patrimoine historique et architecture contemporaine.

Le parc Dräi Eechelen et le Fort Thüngen

Le parc Dräi Eechelen et le Fort Thüngen, construit en 1732 pour renforcer la forteresse de Luxembourg, ont été modernisés en 1836 et de 1859 à 1860 sous le contrôle des autorités autrichiennes puis prussiennes. Le parc et le Fort ont été réaménagés par le célèbre architecte paysagiste français Michel Desvigne. Aujourd'hui, le Fort Thüngen est le seul fort détaché subsistant de l'ancienne forteresse, avec la plupart de ses constructions souterraines intactes. Insérés dans la zone tampon du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1994, ils abritent le Musée d'Art Moderne et le Musée 3 Eechelen, dans le réduit du Fort Thüngen, à la suite d'une loi votée en 1996. La loi de 2003 permet également l'aménagement du Circuit Vauban et de certaines parties du réduit Thüngen. Celui-ci est reconstruit sur base des plans de 1836/37 ⁶.

Dans les alentours : La Maison Robert Schuman et la pensée européenne

En 1985, le gouvernement luxembourgeois acquiert la maison natale de Robert Schuman, considéré comme le père de l'Europe. Reconnaisant son importance culturelle pour le Luxembourg, la France et l'Europe, le site est dédié à la préservation de la mémoire et à la recherche scientifique, accueillant le C²DH (Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History) de l'Université du Luxembourg. La proximité de la Maison Robert Schuman avec les idées européennes influentes du Kirchberg renforce la connexion naturelle avec ce parcours.

⁶ Ministère de l'Économie du Luxembourg. « Historique du Bâtiment. » Musée d'histoire de l'État, consulté le 19/02/2024. <https://m3e.public.lu/fr/musee/historique-batiment.html>

5.3. La programmation LUGA

L'intégration du parcours du site Trois Glands jusqu'à l'Avenue Pierre Mansfeld servira à mettre en lumière son histoire riche et le patrimoine UNESCO, soulignant ainsi le rôle crucial de la forteresse et son impact sur la construction même du paysage urbain de la ville. De plus, la pensée d'égalité, qui constitue la base de la pensée européenne, sera également explorée, comme la notion d'Europe et la communauté démocratique qui en découle sont aujourd'hui plus cruciales que jamais.

L'installation « Living Pyramid », de l'artiste américaine d'origine hongroise Agnes Denes, une pionnière de l'écoféminisme sera accompagnée d'un programme incluant des ateliers et des conférences. Ce projet est réalisé en collaboration avec le MUDAM.

Des performances in-situ dans un des jardins urbains LUGA aménagé au parc trois glands ainsi que des visites guidées et autres activités viendront compléter le programme au Kirchberg.

5.4. Public Cible

Toutes les initiatives dans le cadre de l'exposition LUGA visent un grand public.

Cependant, chaque zone possède sa propre dynamique et met en avant des intérêts spécifiques. Le programme dans le parcours cible le public suivant :

- Les amateurs de l'histoire et de la forteresse.
- Les passionnés du patrimoine lié à la thématique de l'écologie et de l'écoféminisme.
- Les intéressés à l'histoire, les dialogues et la question de l'Europe.

5.4. Les Objectifs

Le Parcours Kirchberg sera présenté dans toute sa richesse historique, mettant en lumière le rôle du patrimoine de la forteresse dans la création de l'espace urbain. Il sera également intégré à la thématique des valeurs et des défis de l'Europe, ainsi qu'aux enjeux de protection environnementale et de préservation du patrimoine naturel.

Les projets sélectionnés pour ce site devront s'aligner sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer un récit en lien avec les thématiques du lieu.
- Favoriser le dialogue et la question sur l'Europe.
- Mettre en valeur les espaces interstitiels et parfois négligés en encourageant leur découverte et exploration sous des perspectives historiques, d'égalité et de pensée démocratique.
- Sensibiliser aux défis auxquels la démocratie est confrontée.
- Valoriser les activités pédagogiques, basées notamment sur les l'histoire de la forteresse et l'histoire de l'Europe.
- Dialoguer avec le milieu naturel et historique de ce parcours.
- Mettre en valeur les endroits et les recoins fréquemment imperceptibles dans la routine de la vie quotidienne.
- Proposer des projets visionnaires, innovants, out of the box.

6. Le Multizone

6.1. Période commune de mise en place des projets

11.05. - 18.10.2025

6.2. Les Objectifs

Les projets pluridisciplinaires qui entrelacent plusieurs, voire l'ensemble des 16 thèmes de la LUGA et qui ne souhaitent pas restreindre leur champ d'action à une seule zone ont la possibilité de soumettre un projet multizone à cet endroit. Cela offre une opportunité d'exploration et de mise en œuvre plus étendue, permettant une approche globale et intégrée sur le territoire de la LUGA. Par ailleurs, il est envisageable de présenter des projets ayant une portée interzone. Ces initiatives peuvent agir comme des liens unificateurs entre les différentes zones délimitées.

Les projets sélectionnés pour ce site devront s'aligner sur un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer un récit en lien avec les thématiques de la LUGA.
- Afficher une dimension inter- ou pluridisciplinaire.
- Servir comme lien entre les différents domaines et thématiques de la LUGA.
- Servir comme élément d'unification entre les différentes zones du parcours LUGA.
- Dialoguer avec le milieu naturel et historique des zones.
- Valoriser les espaces verts inscrit dans le paysage urbain de la Ville de Luxembourg.
- Mettre en valeur les endroits et les recoins fréquemment imperceptibles dans la routine de la vie quotidienne.
- Proposer des projets visionnaires, innovants, out of the box.

6.3. Public Cible

Le programme dans le parcours trois glands cible le public suivant :

- Le grand public
- Un choix de public des zones précédentes

7. Guidelines

7.1. Durée du Projet

Les projets se dérouleront entre le 11 mai 2025 et le 18 octobre 2025.

7.2. Emplacement

Chaque projet soumis répond à une zone / thématique ou à la catégorie Multizone.

7.3. La Durée

La durée minimale d'un projet soumis est de 2 heures tandis que la durée maximale est de 6 mois. Tous les projets subventionnés par zone seront mis en œuvre sur une période commune de 4 semaines, bien que la durée de chaque projet individuel puisse dépasser cette période.

7.3.1. Durée de l'appel à projets

Des projets peuvent être soumis jusqu'au 30 juillet 2024. Après cette date les demandes seront clôturées.

Examen formel et sélection par le Jury :

03.08.2024 - 01.09.2024

Deadline demandes supplémentaires et modifications :

15.09.2024

Décision du Conseil d'Administration LUGA a.s.b.l. :

27.09.2024

7.4. Éligibilité

Porteurs de projet

- Personnes privées
- ASBL
- Autres (institutions publiques, écoles, lycées, fondations, groupements de citoyens)

Projets

Types de projets culturels éligibles en lien avec l'écologie et un ou plusieurs des grands thèmes/domaines de la LUGA et à caractère événementiel :

- Projets culturels
- Projets environnementaux
- Projets scientifiques
- Projets pédagogiques
- Projets sociaux

8. Financement

La LUGA a.s.b.l. accorde un financement à hauteur de 100%, pour un total de 160 000 € par catégorie / zone, à distribuer entre au moins 1 projet et jusqu'à un maximum de 16 projets par catégorie / zone.

La LUGA a.s.b.l. s'engage à soutenir le(s) projet(s) sélectionné(s) en fournissant un soutien financier équivalent à 100% du total des coûts éligibles.

La LUGA a.s.b.l. se réserve le droit de négocier le budget proposé par le porteur de projet.

Le financement de 100% sera appliqué au montant des coûts éligibles et le porteur de projet s'engage à ne pas dépasser le budget initialement proposé. Tous les coûts imprévus et excédant le budget soumis doivent être pris en charge par le porteur de projet.

Seuls les coûts éligibles peuvent être couverts par une subvention. Les catégories de coûts éligibles et non éligibles sont indiquées ci-dessous.

Toute recette générée par le projet, revient à la LUGA.

8.1. Coûts éligibles

Les coûts éligibles sont les coûts effectivement engagés par le porteur de projet, répondant aux critères suivants :

- Ils sont encourus pendant la durée du projet.
- Ils sont indiqués dans le budget global estimé du projet.
- Ils sont engagés en relation avec le projet faisant l'objet de la subvention et sont nécessaires à sa réalisation.
- Ils sont identifiables et vérifiables.

8.2. Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- Achat de terrains ou d'immeubles
- Achat de véhicules
- Location de bureaux, à moins que le demandeur ne puisse démontrer que la location de bureaux supplémentaires et spécifiques est nécessaire à la réalisation du projet
- Pertes de change
- Crédits à des tiers

8.3. Autres sources de financement

En cas de besoin, d'autres sources de financement peuvent prendre la forme de :

- Ressources propres du porteur de projet
- Contributions financières ou en nature de tiers
- Sponsoring

Dans le rapport final, le porteur de projet doit déclarer toutes ses dépenses, ainsi que la contribution financière par l'a.s.b.l. LUGA et tout cofinancement provenant d'autres revenus. En ce qui concerne les contributions en nature, le porteur de projet, s'il reçoit une subvention, doit déclarer que ces contributions respectent les prix du marché et fournir le détail des unités, des heures de travail et des coûts unitaires dans le rapport financier final.

9. La Charte

Les porteurs de projet sont tenus de respecter la charte de la LUGA a.s.b.l. La charte est fournie en annexe.

10. Conditions et Contraintes

10.1. Conditions Sites

Le site où se déroulera le projet doit être restitué dans son état initial après la fin du projet.

Le projet doit avoir lieu sur la zone LUGA attribué au porteur de projet, sauf au cas d'un projet multi-zone. Le plan directeur est fourni en annexe.

Le porteur de projet s'engage à prendre en charge l'organisation de l'élimination des déchets qui excède l'entretien habituel assuré par la LUGA a.s.b.l., ainsi que les coûts qui en découlent.

Les porteurs de projets sont tenus de respecter les réglementations en matière de protection contre le bruit et la lumière.

Les porteurs de projet sont obligés de veiller à la protection des arbres et de leurs racines.

Le porteur de projet agit dans le plus grand respect envers la flore et la faune de la ville de Luxembourg.

Les falaises présentes sur le terrain sont des monuments classés et ne peuvent pas être touchées, modifiées et détériorées. Il est strictement interdit de poser des ancrages sur le monument. Restriction imposée par l'INPA (Institut nationale pour le patrimoine architectural).

Il est obligatoire de maintenir un passage d'1,50 m le long des falaises.

Les zones d'habitation et de bâtiments et équipements publics attenantes sont aussi des secteurs protégés d'intérêt communal « environnement construit ».

En raison de restrictions imposées par l'INRA (Institution nationale de recherches archéologiques), il est strictement interdit de creuser le sol. Les ancrages ponctuels de moins de 25 cm sont autorisés dans le sol.

Toutes modifications des niveaux du sol sont quant à elles interdites.

En cas d'une installation dans le cadre du projet culturel à caractère événementiel dépassant la durée d'un mois l'accessibilité à chaque public doit être garantie (accès PMR)

En cas d'utilisation de plantes, l'utilisation de plantes invasifs est strictement interdite (liste des plantes invasifs sur demande).

Selon la nature des projets, certaines demandes d'autorisation sont à anticiper. Le porteur de projet est responsable de constituer le dossier, cependant, la LUGA peut apporter son assistance pour clarifier les besoins et déposer les demandes si nécessaire.

10.2. Pour les zones près de l'eau

Toute installation prévue pour une durée excédant une journée requiert une demande auprès de l'AGE.

Dans les zones HQ10 et HQ100, une demande d'autorisation de l'AGE est nécessaire et comporte des restrictions. Les éléments doivent respecter les critères suivants :

- Ne pas réduire considérablement la capacité volumétrique.
- Être solidement ancrés au sol sans éléments susceptibles d'être emportés lors d'une crue.
- Ou, à défaut, être déplaçables très facilement et rapidement en cas d'alerte crue (responsabilité du porteur de projet).

Pour la zone HQ extrême, une demande d'autorisation de l'AGE est requise sans restriction.

La consultation des zones de crues est disponible sur : https://map.geoportail.lu/theme/main?lang=fr&version=3&zoom=17&X=683147&Y=6379674&rotation=0&layers=2118-2117-2537&opacities=1-1-1&time=----&bgLayer=basemap_2015_global sous la catégorie environnement/directive inondation.

Des préoccupations similaires s'appliquent à la Pétrusse. Ceci est également valable pour les installations sur les berges. Toute intervention dans l'eau ou au contact de l'eau doit également être approuvée par les autorités en charge. Près de l'eau, une attention particulière est requise pour éviter la pollution résiduelle (intransit, dépôt de matériaux/matériaux/plantes) susceptible de contaminer les eaux.

Le béton est proscrit.

L'utilisation de feu ouvert est strictement interdite.

En Zone d'habitation 1 : Art. 1 Zone d'habitation 1 [HAB-1]: Y sont interdits les constructions et les établissements qui par leur nature, leur importance, leur étendue, leur volume et leur aspect seraient incompatibles avec la sécurité, la salubrité, la commodité et la tranquillité d'un quartier d'habitation ou dont l'intégration dans l'îlot ou dans la rue n'est pas garantie.

Les constructions existantes ne peuvent subir des transformations qu'à condition que ces travaux n'augmentent pas sensiblement le volume et n'aient pour effet d'altérer ni le caractère ni la destination de ces constructions.

Les vestiges de la forteresse et les sites rocheux les entourant sont à conserver dans leur aspect. Dans leur voisinage ou leur champ de visibilité direct, des constructions ou transformations qui pourraient porter préjudice au site peuvent être interdites.

10.3. Conditions Organisation

Un projet de grande envergure, dépassant une durée de 10 jours et/ou 50 000 €, s'engage à organiser au moins deux événements pendant la durée proposée.

Un projet de taille moyenne, dépassant une durée de 5 jours et/ou un budget de 25 000 €, s'engage à organiser au moins un événement pendant la durée proposée.

Un projet de petite envergure, ayant une durée inférieure à 5 jours et/ou avec un budget inférieur à 25 000 €, est invité à organiser un événement correspondant à l'envergure de son projet.

L'organisation de ces événements doit être prévue dans le budget intégral du projet.

La LUGA ne prend en charge aucune tâche organisationnelle, celles-ci sont entièrement assumées par le porteur de projet. Ces tâches, à l'exception de la détermination du timing et du lieu, ainsi que la possibilité de bénéficier d'une assistance sous forme de main-d'œuvre fournie par une personne engagée par la LUGA pour la mise en place, seront à la charge du porteur de projet.

Tout événement doit être organisé après consultation avec le département Event de la LUGA.

10.4. Électricité / Eau

En cas de recours à l'électricité : Les câbles doivent être protégés par une protection de façon à ne pas être endommagés et à sécuriser le passage.

La LUGA mettra à disposition l'électricité, si disponible. En cas de choix d'un site sans électricité, le porteur de projet prévoit les coûts liés à l'électricité et à la location d'une borne et s'occupe de sa mise en place.

Il est proscrit d'utiliser quelconque groupe électrogène alimenté par un carburant.

L'eau, si utilisée, doit être récupérée, filtrée et réutilisée.

L'accès temporaire aux bornes d'incendie, le cas échéant, peut être autorisé, mais ne peut être maintenu de manière permanente. La charge de l'utilisation du compteur sur la borne d'incendie incombe au porteur de projet. Pour éviter toute inefficacité dans l'utilisation de l'eau, il est impératif qu'un système de récupération soit prévu en cas d'utilisation importante.

Les toilettes seront mises à disposition du porteur de projet, si disponibles. En l'absence de telles installations sur le site choisi, le porteur de projet est tenu de prendre en charge les frais afférents à la location et à la gestion des toilettes, ainsi que de veiller à maintenir la propreté des installations.

Attention : Certaines contraintes supplémentaires peuvent s'ajouter durant tout le processus de conception.

11. Sélection

11.1. Processus de sélection

Un comité de sélection analysera les différents projets soumis. Ce comité est composé de :

Anissa Abdellatif / Emmanuel Vinchon / Françoise Lentz / Guy Thewes / Josée Hansen / Michel Polfer / Teena Lange / Vaia Tuuhia

Le processus de sélection est un processus continu.

11.2. Critères de sélection

Une considération significative sera accordée aux critères suivants :

11.2.1. Valeurs

- Cohérence et originalité du concept
- Alignement avec les objectifs de la zone
- Pertinence, la compréhension des enjeux
- Prise en compte des critères de durabilité et des principes de l'économie circulaire
- Pédagogie, la capacité à faire passer un message, à sensibiliser
- Faisabilité technique
- Précision de l'évaluation budgétaire

11.2.2. Impact

- Innovant et créatif
- Intérêt pour les visiteurs de la LUGA, les habitants du Luxembourg et de la Grande-Région ainsi que les visiteurs internationaux
- Promotion d'activités en lien avec l'écologie
- Inspirations pour des modes de vie alternatifs
- Promotion des mesures contre la surconsommation
- Plus-value en termes de cohésion culturelle, sociale et de solidarité
- Développement à long terme

11.2.3. Faisabilité et financement

- Faisabilité - professionnalisme et qualité du projet
- Plan de financement - échéancier et prévisions budgétaires réalistes
- Qualité de présentation du dossier

12. Evaluation et catégorisation

Catégorie 1 : Propositions recevant un accord de principe

Catégorie 2 : Propositions prometteuses mais mises en attente

Catégorie 3 : Propositions refusées

Catégorie 4 : projets mis « en suspens »

Il s'agit de projets proposés dont la réalisation ne peut être garantie par l'engagement unique du porteur de projet (la présence d'un partenaire intermédiaire est nécessaire). Ces projets n'ont expressément pas été rejetés, car leur apport créatif et original est indéniable. Le porteur de projet est encouragé à identifier lui-même le partenaire manquant, sinon il est suggéré de mettre le projet « en suspens » jusqu'à ce qu'un partenaire puisse être trouvé.

13. Contrat et modalités de paiement

La LUGA a.s.b.l. conclura un contrat avec le bénéficiaire de la subvention, incluant des détails sur les activités liées au projet soumis, le montant de la subvention, les modalités de paiement et les rapports.

13.1. Modalités de paiement

- Un premier versement, équivalent à 50% de la subvention approuvée, sera effectué après la signature du contrat.
- Un deuxième versement, équivalant à 40% de la subvention approuvée, sera réalisé après la présentation et l'approbation par l'a.s.b.l. LUGA du rapport intermédiaire. La date de soumission du rapport sera précisée dans le contrat de subvention et définie individuellement pour chaque projet.
- Un paiement final, correspondant à maximum 10% de la subvention approuvée, sera effectué à la clôture du projet, après que toutes les activités auront été menées à bien et que les documents techniques, financiers et statistiques auront été soumis, à condition que tout excédent budgétaire par rapport aux dépenses réelles soit remboursé à la LUGA.

Les versements seront réalisés exclusivement par virement bancaire sur le compte bancaire du bénéficiaire (porteur de projet principal), qui assumera l'entière responsabilité envers d'éventuels partenaires et tiers. Toutes les factures seront transmises via la procédure de e-facturation à la plateforme myguichet.lu.

14. Monitoring et rapports

La LUGA a.s.b.l. reste à la disposition des porteurs de projets pour les conseiller tout au long de la réalisation du projet, notamment en ce qui concerne la gestion, la diffusion et la mise en réseau, afin de garantir la mise en œuvre correcte du projet.

14.1. Rapport mi-parcours

Le porteur de projet devra soumettre un rapport technique et financier à mi-parcours, identifiant l'état d'avancement du projet. Le délai de soumission ainsi que les détails des informations à fournir seront définis dans la convention de subvention.

14.2. Rapport final

Le porteur de projet soumettra un rapport final dans les 60 jours suivant l'achèvement du projet. Le rapport final devrait comprendre :

- Impact du projet sur le public cible
- Principales activités
- Activités de communication et de diffusion aux niveaux local, national et régional, international
- Principales conclusions
- Impact durable du projet temporaire si applicable
- Un rapport financier, y compris les détails des dépenses et du financement du projet.

15. Soumission

Les projets sont à soumettre via courriel à l'adresse suivante : info@luga.lu

En cas d'un dossier volumineux, veuillez utiliser la plateforme www.wetransfer.com ou similaire.

Des projets peuvent être soumis jusqu'au **30.07.2024**.

16. Communication

Le porteur de projet s'engage à respecter l'utilisation de charte graphique de la LUGA et à fournir le matériel de communication requis par la LUGA a.s.b.l. dans les langues demandées et dans les délais imposés pour assurer la promotion de l'évènement.

Le porteur de projet s'engage à fournir les visuels pour qu'ils soient ajustés selon la charte graphique de la LUGA par le département Communication et Marketing. Les visuels réalisés ou approuvés par le service communication LUGA ne doivent plus être modifiés. Le cas échéant, le porteur de projet s'engage à notifier les nouvelles modifications effectuées au service communication et soumettre à une nouvelle demande de validation.

17. Documents à fournir porteurs de projet

- Annexe 1 remplie
- Annexe 2 remplie
- Une description détaillée du projet en termes d'objectifs (max. 1500 mots), de concept artistique général, de mise en œuvre et de groupe(s) cible(s) et du lien pertinent avec les thématiques et lieu(x) respectifs de la LUGA
- CV, portfolio et lettre de motivation
- Un plan de financement détaillé avec mention de toutes les dépenses et recettes, y compris les aides émanant d'autres structures publiques et privées ;
- Un calendrier du projet proposé
- Le cas échéant, une copie des statuts de l'organisme ;
- Le cas échéant, un extrait récent du registre de commerce et des sociétés (RCS)
- Pièces facultatives : plaquettes de présentation, lettres d'information, dossiers ou articles de presse, liens vidéo, ...

18. Annexes fournies par la LUGA

Annexe 1

Annexe 2

Masterplan (limites démarquées de chaque zone)

Charte LUGA

Références utilisées

Centre des études et de recherches européennes Luxembourg (CERE). « Historique. » Consulté le 19.02.2024. <https://cere.public.lu/fr/cere/historique.html>

Gredt, Nicholas. 2005. Sagenschatz des Luxemburger Landes. Luxembourg : Institut Grand-Ducal

Ministère de l'Économie du Luxembourg. « Historique du Bâtiment. » Musée d'histoire de l'État, consulté le 19.02.2024. <https://m3e.public.lu/fr/musee/historique-batiment.html>

Musée Dräi Eechelen - Luxembourg. « Conférence 'L'architecte-paysagiste Edouard André (1840-1911) et le style des promenades de Paris à Luxembourg' - Actualités. » Consulté le 16.02.2024, [Conférence «L'architecte-paysagiste Edouard André \(1840-1911\) et le style des promenades de Paris à Luxembourg» - Actualités - Musée Dräi Eechelen - Luxembourg \(public.lu\)](https://musee-draei.ee.lu/fr/actualites/conference-l-architecte-paysagiste-edouard-andre-1840-1911-et-le-style-des-promenades-de-paris-a-luxembourg)

Public.lu. « Edouard André : paysagiste botaniste - Patrimoine - Institut national pour le patrimoine ar-

chitectural - INPA (anc. Service des sites et monuments nationaux). » Consulté le 16.02.2024, [Edouard André : paysagiste botaniste - Patrimoine - Institut national pour le patrimoine architectural - INPA \(anc. Service des sites et monuments nationaux\) \(public.lu\)](#)

Public.lu. « Patrimoine paysager, union de la culture et de la nature - Luxembourg. » Consulté le 16.02.2024, [Patrimoine paysager, union de la culture et de la nature - Luxembourg \(public.lu\)](#)

Public.lu. « Pourquoi un parc municipal ? - Patrimoine - Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (anc. Service des sites et monuments nationaux). » Consulté le 16.02.2024, [Pourquoi un parc municipal ? - Patrimoine - Institut national pour le patrimoine architectural - INPA \(anc. Service des sites et monuments nationaux\) \(public.lu\)](#)

Ville de Luxembourg. « Au parc municipal : Restauration du monument de la princesse Amélie et de ses environs. » Consulté le 16.02.2024, [Patrimoine paysager, union de la culture et de la nature - Luxembourg \(public.lu\)](#)

Ville de Luxembourg. « Grund : Réaménagement écologique de la Vallée de la Pétrusse. » Consulté le 19.02.2024, [Grund : Réaménagement écologique de la Vallée de la Pétrusse | Ville de Luxembourg \(vdl.lu\)](#)



**Appel à projets
LUGA 2025
à Luxembourg-Ville**



→ Annexes



Luxembourg Urban Garden

ANNEXE 1

Fiche d'inscription à compléter

Demande de Subvention LUGA

Cette fiche est à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature pour une subvention. Cette synthèse sera complétée par la remise d'un descriptif du projet détaillé (à joindre obligatoirement au dossier de candidature).

Date de dépôt du dossier	
Titre du projet	
Nom(s) du (des) porteur(s) de projet principaux	
Forme légale (privé, administration, asbl...)	
Adresse/CP/Ville	
Pays	
Téléphone	
Contact mail	
Site internet	
Nom du (des) partenaire(s) du porteur de projet	
Type de projet	
Descriptif succinct du projet (5 lignes)

ANNEXE 1

Fiche d'inscription à compléter

Demande de Subvention LUGA

<p>Zone et lieu souhaités pour réaliser le projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Kirchberg <input type="checkbox"/> Le Parc municipal <input type="checkbox"/> La vallée de la Pétrusse <input type="checkbox"/> Vallée de l'Alzette <input type="checkbox"/> Multizone <p>Information supplémentaire :</p>
<p>Objectif(s) LUGA dans le(s)quel(s) s'inscrit votre projet - critère obligatoire</p> <p>(cochez la (les) case(s) correspondante(s))</p> <p>L'explication devra se trouver dans le descriptif du projet détaillé remis</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Engager un ou plusieurs des grands thèmes / domaines LUGA par une approche innovante et captivante* <input type="checkbox"/> Conceptualiser le projet avec une perspective ou un lien écologique <input type="checkbox"/> S'adresser à un grand public <input type="checkbox"/> Concevoir le projet en établissant un lien avec le leitmotiv de « rendre visible l'invisible » <input type="checkbox"/> Interroger la place de l'être humain dans un monde face aux défis climatiques <input type="checkbox"/> Examiner les modes de vie alternatifs <input type="checkbox"/> Favoriser l'inclusion sociale <input type="checkbox"/> Favoriser la pluridisciplinarité <input type="checkbox"/> Transmettre au public une approche visionnaire en matière de développement durable <input type="checkbox"/> Mettre l'accent sur la focalisation et l'activation des jardins et installations de l'exposition <input type="checkbox"/> Proposer des projets visant à encourager l'interaction et l'expérimentation avec les visiteurs <input type="checkbox"/> Promouvoir l'adoption de l'espace public en tant que lieu de rencontre et d'inclusion sociale <input type="checkbox"/> Encourager la sensibilisation sur les thématiques écologiques et, le cas échéant, privilégier une approche éducative et pédagogique <input type="checkbox"/> Offrir aux habitants et visiteurs la possibilité de redécouvrir et de se réappropriier des espaces en friche et de leur communauté <input type="checkbox"/> Utiliser des matériaux recyclés ou recyclables et de méthodes d'économie circulaire <p>*l'environnement, l'agriculture, l'horticulture, la viticulture, l'alimentation, la biodiversité, l'écologie urbaine, le patrimoine, les arts, la culture, le bien-être, le développement durable, l'économie circulaire, l'inclusion sociale, l'innovation technologique et le tourisme</p>

ANNEXE 1

Fiche d'inscription à compléter Demande de Subvention LUGA

Date de début du projet	
Date de fin du projet	
Fréquence du projet lors de la LUGA	<input type="checkbox"/> Unique <input type="checkbox"/> Répétitif, indiquez la fréquence : <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Autre :
Critères LUGA dans lesquels s'inscrit votre projet (cochez les cases correspondantes, minimum 2 critères sont nécessaires pour être éligible) L'explication devra se trouver dans le descriptif du projet détaillé remis.	<input type="checkbox"/> Innovant et créatif <input type="checkbox"/> Intérêt pour les visiteurs de la LUGA, les habitants du Luxembourg et de la Grande-Région ainsi que les visiteurs internationaux <input type="checkbox"/> Promotion d'activités en lien avec l'écologie <input type="checkbox"/> Inspirations pour des modes de vie alternatifs <input type="checkbox"/> Promotion des mesures contre la surconsommation <input type="checkbox"/> Plus-value en termes de cohésion culturelle, sociale et de solidarité <input type="checkbox"/> Développement à long terme

Pour rappel, En complément de cette présente fiche d'inscription, le porteur de projet doit remettre :

- Une note descriptive du projet de 1500 mots maximum. Avec un descriptif concret et précis du projet, la fréquence et durée du projet, la période avec date de début et de clôture de du projet, et le cas échéant, un descriptif technique, des matériaux, d'organisation et de financement etc... (accompagnée si possible d'un visuel)
- Un descriptif du porteur de projet (présentation ou CV)
- Un budget précis (Annexe 2 à remplir + budget détaillé) : présentant l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en place du projet (location de salle, prestataires externes, etc..) ainsi que, le cas échéant le co-financement et l'origine de ces fonds.

Fait à, le

PORTEUR DE PROJET, ici représenté

Xxx

.....



Luxembourg Urban Garden

ANNEXE 2 Formulaire Budget Subvention LUGA

Cette fiche est à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature pour une subvention. Cette synthèse sera complétée par un budget détaillé (à joindre obligatoirement au dossier de candidature) reprenant la même structure que le présent document.

Synthèse du budget

Description	Montant total TTC	Montant de financement de la LUGA TTC
Frais de Développement du Concept*		
Frais de Gestion de Projet*		
Frais de services de tiers* (artistes, experts, consultants, traducteurs, sécurité/gardiennage,...)		
Locations (1)*		
Frais matériaux*		
Communication Costs*		
Frais de voyage, d'hébergement et de repas*		
Autres*		
Montant sous-total :		
Frais administratifs (2)		
Montant total :		

**Joindre à la demande un budget détaillé pour ces postes reprenant la même structure que le présent document.*

ANNEXE 2

Formulaire Budget Subvention LUGA

- (1) La location de bureaux est non éligibles au co-financement LUGA à moins que le demandeur ne puisse démontrer que la location de bureaux supplémentaires et spécifiques est nécessaire à la réalisation du projet. Les autres locations (équipements, matériel, ...) sont acceptées ;
- (2) Les frais d'administration sont pris en compte forfaitairement à 7% du « montant sous-total » des frais indiqués

Le cas échéant : Origine du co-financement

Description	Montant TTC	Explication détaillée de l'origine
Fonds propres		
Apport propre en nature		
Revenus générés par le projet		
Autres moyens (par ex. sponsors, subvention complémentaire)		
Total du cofinancement		

Fait à, le

PORTEUR DE PROJET, ici représenté

Xxx

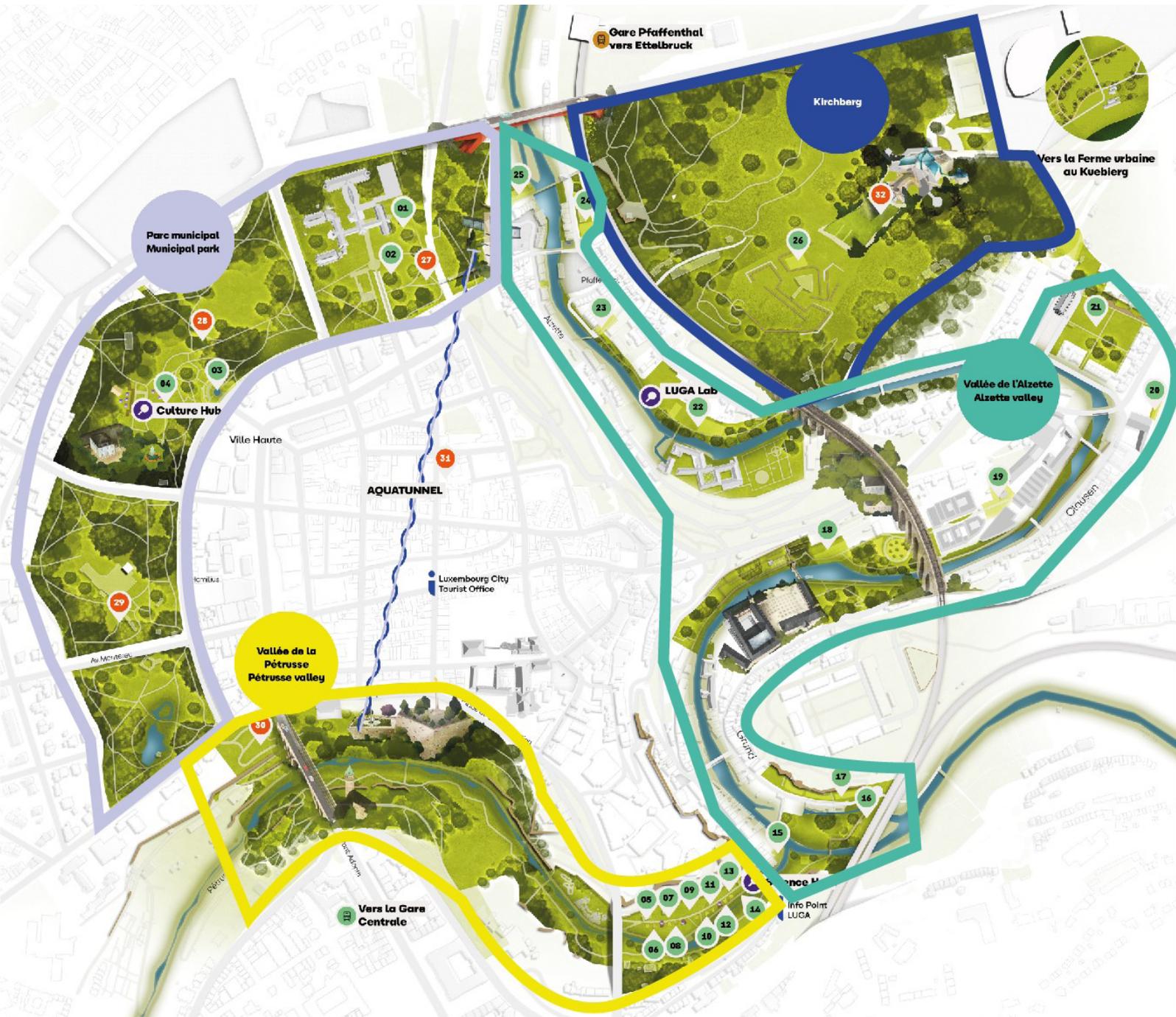
.....



Luxembourg Urban Garden

MASTERPLAN

Limites démarquées de chaque zone



avec le soutien financier de



membre observateur



LUGA NORDSTAD en partenariat avec





Luxembourg Urban Garden

Charte d'engagement et d'actions éco-responsables dans le cadre de l'exposition LUGA 2025

La charte éco-responsable LUGA est un engagement à respecter et à signer. Elle vise à garantir l'intégration des préoccupations environnementales et sociétales sur l'ensemble de la manifestation LUGA. Les porteurs de projets sont invités à respecter les consignes de la charte LUGA.

VUE GÉNÉRALE

- 1. Aménagements, installations et événements**
- 2. Gestion des ressources naturelles**
- 3. Alimentation et boissons**
- 4. Gestion des déchets**
- 5. Pollution lumineuse et sonore**
- 6. Mobilité**
- 7. Marketing et communication**

Charte d'engagement et d'actions éco-responsables dans le cadre de l'exposition LUGA 2025

La LUGA se déroule dans les espaces verts et les zones urbaines de la Ville de Luxembourg et de la Nordstad. Les porteurs de projet respectent la charte dans le cadre de l'exposition LUGA de mai à octobre 2025 et durant l'ensemble des actions réalisées avant (ex : programme Semer en 2023, Récolter en 2025) et après l'exposition. Les aménagements, les installations, les événements et les actions de promotion doivent être conçues de manière à intégrer et respecter les points suivants :

1. AMÉNAGEMENTS, INSTALLATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- La réglementation du Services Parcs de la Ville de Luxembourg est de rigueur
- Les aménagements doivent être entretenus sans produits phytosanitaires
- L'utilisation de la tourbe est proscrite
- L'utilisation de bois régional et/ou européen certifié FSC ou PEFC est impératif sauf si le bois est récupéré et qu'il réalise sa deuxième vie au sein de la LUGA
- L'éco-conception des aménagements et des installations est à intégrer et les structures modulaires ou démontables sont à privilégier
- L'utilisation des matériaux à usage unique est à éviter autant que possible
- Le paillage et la couverture des sols se fera uniquement avec des matériaux naturels et biodégradables
- Le recours aux plantes invasives pour les aménagements intérieurs ou extérieurs est proscrit
- La protection de la biodiversité est à garantir et les habitats naturels de la faune et de la flore sont à préserver
- Les événements organisés sur les territoires LUGA ou dans les espaces aménagés doivent respecter les sites et restituer les lieux et le matériel en l'état
- Les matériaux de scénographie, les stands d'information et tout autre matériel nécessaire dans le cadre des événements doivent idéalement s'inscrire dans une logique d'économie circulaire
- Les recommandations de Green Events sont à respecter autant que possible

2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (EAU / ÉNERGIE)

- Le gaspillage des ressources naturelles doit être évité
- L'arrosage des espaces végétalisés doit de préférence se faire dans un circuit d'eau fermé ou à partir de la récupération d'eau
- Le recours aux circuits électriques existants est à privilégier. L'utilisation d'autres sources d'énergies est toléré si l'accès au réseau est impossible ou insuffisant
- Le recours aux parasols chauffants n'est pas autorisé
- Le recours à la climatisation des espaces fermés est possible au delà de 38 degrés. Les abris et les systèmes de climatisation naturelle sont à privilégier
- Les toilettes mobiles doivent être écologiques ou raccordées à la canalisation et le cas échéant être munies d'économiseur de chasse d'eau
- Les robinets doivent être munis d'économiseurs

3. ALIMENTATION ET BOISSONS

- Les restaurateurs doivent justifier d'une certification PAN BIO
- Les produits alimentaires proposés doivent être de saison, obligatoirement tracés et idéalement issus de la production locale ou d'une production d'un rayon maximal de 350km
- Une alternative végétarienne et/ou végan aux assiettes-repas du menu est à prévoir
- Le gaspillage alimentaire est à éviter et une alternative pour les produits invendus est à proposer (distribution solidaire)
- Les portions alimentaires doivent être idéalement adaptées en fonction de la faim, de l'âge ou de la taille
- La distribution gratuite de l'eau sur le stand est à garantir si celui-ci est connecté au réseau d'eau potable en complément des fontaines publiques
- Une alternative aux sodas sucrés en cas de vente de boissons est à prévoir
- Les produits alimentaires et les boissons sont idéalement certifiés commerce équitable et/ou label bio de l'Union européenne

Charte d'engagement et d'actions éco-responsables dans le cadre de l'exposition LUGA 2025

4. GESTION DES DÉCHETS ET NETTOYAGE

- Une réduction active des déchets à la source est à intégrer
- La vaisselle à usage unique doit être munie d'un label biodégradable ou compostable dans le cas où la vaisselle en dur ou consignée n'est pas possible (bols, bouteilles, tasses, couverts...)
- Les sacs biodégradables doivent remplacer les sacs en plastiques interdits sur le site
- Le tri des déchets devant et derrière les coulisses est à garantir sur l'ensemble des territoires
- Les produits d'entretien et de nettoyage doivent être respectueux de l'environnement et de la condition animale

5. LUTTE CONTRE LA POLLUTION SONORE ET VISUELLE

- La pollution sonore et lumineuse est à éviter dans l'ensemble des aménagements et espaces verts de l'exposition
- Les installations sonores et lumineuses doivent respecter l'environnement naturel et préserver la faune et la flore
- Les éclairages et les systèmes sonores à basse consommation énergétique sont recommandés
- L'ensemble des appareils électriques/générateurs utilisés sur les sites doivent être éteints en fin de journée

6. MOBILITÉ

- Le covoiturage et la mutualisation des véhicules pour les livraisons et le démontage sont à privilégier
- Le recours aux transports en commun gratuits et à la mobilité douce est vivement recommandé
- Les installations, les aménagements et les événements doivent garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite lorsque le site le permet
- L'accueil et l'accessibilité du public doivent s'inscrire dans une démarche éthique, citoyenne et responsable

7. MARKETING ET COMMUNICATION

- Dans le cadre de la communication d'un événement partenaire LUGA, le porteur de projet est invité à télécharger et respecter les instructions de la charte graphique de la marque
- Le logo LUGA devra être apposé sur l'ensemble des supports de communication dans le cadre d'un événement partenaire de l'exposition et devra être soumis pour validation au département communication
- La distribution de flyers publicitaires sur les territoires de la LUGA doit être validée par la LUGA
- La communication digitale (green digital solutions) doit primer sur la communication imprimée dont le tirage doit être ajusté aux besoins réels, elle doit être conçue de manière à minimiser la consommation d'énergie
- L'utilisation d'un papier recyclé ou certifié et des encres respectueuses de l'environnement sont à privilégier
- Les objets promotionnels ou produits de merchandising doivent être durables
- Les supports de communication digitaux, imprimés et les systèmes de guidance doivent être conçus de manière à intégrer les normes d'accessibilité au public

La LUGA Asbl se réserve le droit de modifier la charte LUGA. Le cas échéant les porteurs de projets seront informés des changements.

LUGA Asbl

Le porteur de projet

.....

.....